



District du Gers de Football

ASSEMBLEE GENERALE

du 06 DECEMBRE 2024 à 19h30

à SARRANT (32120)

Le 6 décembre 2024 à 19h30, dans les locaux de la Médiathèque de SARRANT, les clubs du District du Gers de Football se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Président et conformément aux articles 18 et 30 des statuts.

Il est dressé une feuille de présence, signée par chaque membre de l'Assemblée.

- CLUBS PRESENTS** : U.S. AIGNAN – U.S. AUBIET – ARRATS ARCON F.C. – AUCH FOOTBALL – F.C. CASTERA VERDUZAN – COLOGNE F.C. – CONDOM F.C. – U.S. DURAN – EAUZE F.C. – A.S. FLEURANCE LA SAUVETAT – FORZA L.S.J. – E. F. LLM DU SAVES – ET.S. GIMONT – F.C. L'ISLE JOURDAIN – A.A. LAYMONTAISE – U.S. LECTOURE – LOMBEZ O.F.C. – A.S. MANCIET – MAUVEZIN F.C. – U.S. MIRADOUX – F.C. MIRANDE – A.S. MONFERRAN SAVES F.C. PAVIE – U.S. PAUILHAC STE RADEGONDE – RBA F.C FOLGARIEN – R.S. PESSAN -F.C. RISCLE – S.C. SARAMON SAINTE CHRISTIE PREIGNAN A.S. – AM. S SARRANT – U.S. SIMORRE – S.C. SOLOMIAC – S.C. SAINT CLAR – SUD ASTARAC SEISSAN – J.S. TOUGET – VAL D'ARROS ADOUR – U.A. VIC FEZENSAC.
- CLUBS ABSENTS** : A.S. SEGOUFIELLE PUJAUDRAN – ESP.S. SAINT SAUVY
- VERIFICATION DU QUORUM**
Clubs convoqués : 39 pour 121 voix
Clubs présents ou représentés : 37 pour 117 voix

Le quorum requis de 1/3 des clubs (13) et de 1/3 des voix (40) étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer (article 12.5.3 des Statuts).

- COMITÉ DIRECTEUR** :
MM. BOISSARD - BRANA – BONASSIES - CAMILLO – LAFARGUE – MAGALHAES – MÉAU – MIANI – RÉQUÉNA – SAHRI – SAINT YGNAN – THORIGNAC – VIGUIER.
Mmes CARMARAN – GRIMAL – REIGNAUD – THORE.
Excusés : MM. ADER – DELVAL -DIOUF – LINÉ – LOUBET – RAZAFIMBAHOAKA – VELILLA
- Assistent à l'assemblée** :
M. Patrice MARSEILLOU, CTD PPF District.
M. Christophe MARROUAT, CTD DAP District.
Mme Katy DELMOTTE, Secrétaire du District.
Mme Yvette CASTAGNET, cooptée Commission valorisation des bénévoles.
M. Guy VAVASSORI, coopté Commission des finances.
M. Jacques WARIN, coopté Secrétaire Commission Discipline.
- PERSONNALITES PRESENTES** :
M. Guy GLARIA, Président de la Ligue de Football d'Occitanie.
M. Jean-Luc DAMIOT, Commissaire aux comptes.
Mme. Nadine CANTON-DARNAU, Service Jeunesse, sport et vie associative.

EXCUSÉS :

M. Philippe DUPOUY, Président du Conseil Départemental
M. David TAUPIAC, Député 2^{ème} circonscription du Gers



L'Assemblée est dirigée par Monsieur Claude REQUENA, Président du District de Football du Gers. Il rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

L'Ordre du jour pour cette assemblée est le suivant :

- 19h30 : accueil et élargement des clubs
- 20h00 : ouverture de l'A.G. par le Président du District – Présentations des personnalités

Assemblée Générale Extraordinaire :

- Election partielle au Comité Directeur

Assemblée Générale Ordinaire :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 Juin 2024 à MARSAN, publié le 12 septembre 2024.
- Allocution du Président du District.
- Comptes annuels :
 - Rapport financier du Trésorier Général portant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024 ;
 - Rapport du Commissaire aux Comptes ;
 - Approbation des comptes et des opérations de l'exercice-affectation du résultat.
- Remise dotations.
- Modification Bureau et Comité Directeur 2024/2028.
- Nouveau document des règlements généraux et spécifiques du District.
- Questions diverses.
- Intervention des personnalités.



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Monsieur Claude REQUENA, Président du District du Gers de football :

- Ouverture de la soirée par Claude REQUENA.
- Remerciements du Président du District aux personnes présentes.
- Minute de silence.
- Présentation des invités et personnalités.
- Le Président soumet à approbation le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 juin 2024 à MARSAN publié sur le site du District le 12-09-2024.

En l'absence d'observation, ledit procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Allocution du Président du District :

- « Bienvenue et merci d'avoir pris un peu de votre temps pour venir participer à nos travaux de l'AG.
- L'AG financière est souvent plus monotone mais nous allons essayer de l'égailler
- Félicitations à Guy GLARIA élu à la présidence de la LFO et Morgane LECLERCQ au CD,
- On est en train de gagner un combat pour l'autonomie des petits Districts et leurs obligations,
- Mise en avant de la Journée Mondiale des Bénévoles du 05.12
- Journée des Bénévoles à Clairefontaine des 08 et 09 mars 2025
- Remerciements aux clubs pour notre réélection et précise que l'organisation se met en place avec de nouvelles commissions

- Précise que tout le monde a la possibilité de candidater pour intégrer les diverses commissions régionales de la LFO en fonction de vos aspirations
- Evoque l'élection du président de la FFF du samedi 14 décembre. Pour la 1^{ère} fois, tous les clubs peuvent voter entre le 10 et 11 décembre en dématérialisé pour cette assemblée électorale.

Claude REQUENA poursuit le déroulé de l'assemblée en mettant l'accent sur les points suivants :

- Le district continue son rôle social en favorisant les dons à des œuvres caritatives comme la Ligue Contre le Cancer et l'AFM et son téléthon.
- Malgré les multiples messages de prévention adressés par le District à l'attention des joueurs et de leurs supporters, des événements continuent de gangréner la pratique sportive. Aussi, la situation de notre football départemental est jugée préoccupante c'est la raison pour laquelle le comité directeur a décidé le durcissement des sanctions disciplinaires pour les actes de violences sur et en dehors des terrains et le comportement des bancs de touche et l'attitude des pseudos supporters.
- La mise en place d'un lien direct qui permettra une lecture plus pratique des différents statuts et règlements.

APPROBATION DES COMPTES 2023/2024

Monsieur Guy VAVASSORI, membre de la Commission des finances :

Présentation du bilan et compte de résultat de la saison 2023-2024 (**ANNEXE 1**) et lecture du rapport financier (**ANNEXE 2**).

Monsieur Jean-Luc DAMIOT, Commissaire aux comptes :

Audit réalisé sur les comptes qui viennent d'être présentés. En conclusion de ces contrôles, il est certifié que les comptes 2023-2024 sont conformes aux règles et principes comptables, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du District à la fin de cet exercice (**RAPPORT COMPLET ANNEXE 3**).

M. VAVASSORI reprend la parole pour l'offrir à tout membre de l'Assemblée qui désierait la prendre. En l'absence de toute question ou observation, il soumet aux voix les résolutions ci-après.

Première résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels et entendu lecture du compte rendu financier du Trésorier et des rapports du Commissaire aux comptes, approuve dans toutes leurs parties, lesdits rapports, le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils ont été présentés pour l'exercice clos le 30 juin 2024. L'Assemblée approuve en conséquence les opérations et les actes de gestion accomplis par le Comité Directeur au cours de l'exercice écoulé, dont le compte rendu lui a été fait, et lui donne quitus de son mandat pour cet exercice.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale constate un résultat net excédentaire de **13 153.55€** qu'elle décide d'affecter au compte de réserve destiné aux projets associatifs dont le solde positif est ainsi porté à hauteur de **379 438.28€**.

Ces deux résolutions soumises aux voix de l'Assemblée, sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

Caisse de solidarité

- Opérations de l'exercice (**ANNEXE 4**)

Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.)

- Tableau récapitulatif des aides accordées (**ANNEXE 5**)

REMISE DES LABELS ET DOTATIONS

- Label Jeunes FFF – Crédit Agricole 2024-2027 ELITE ECOLE DE FOOT :
 - AUCH FOOTBALL
- Label jeunes FFF – Crédit Agricole 2024-2027 ESPOIR ECOLE DE FOOT :
 - FC MIRANDE
- Label jeunes FFF – Crédit Agricole 2024-2027 FEMININES ARGENT :
 - AUCH FOOTBALL
- Label départemental :
 - MAUVEZIN F.C.
 - U.S. DURAN
 - RBA F.C. FOLGARIEN

RÉCOMPENSES 2023-2024

- **SENIORS** :
 - Champion D1 : **U.S. Aignanaise**
 - Champion D2 : **Auch Football 3**
 - Champion D3 : **J. Tougetoise 1**
- **FÉMININES** :
 - Championnat Départemental à 8 : **R.B.A. F.C. Folgarien**
- **U.17** :
 - Champion U17 D1 : **Auch Football 2**
 - Champion U17 D2 : **Entente Nord Lomagne** (Fleurance La Sauvetat – Lectoure – Miradoux – Pauilhac Saint-Clar).
- **U.15** :
 - Champion U15 D1 : **Groupement A.G.S.** (AUBIET – GIMONT – MONFERRAN SAVES – SAINT SAUVY)
 - Champion U15 D2 : **Entente SUD GASCOGNE** (Laymont – Lombez – Saramon – École de football LLM du Savès – RCL SOL).
 - Champion U15 D1 : **AUCH FOOTBALL 2**
- **U.13** :
 - Champion U13 D1 : **F.C. L'Isle Jourdain**
 - Champion U13 D2 : **F.C. Mirandais**
 - Champion U13 D3 : **Entente Cologne/ Mauvezin**
- **E-FOOTBALL**
 - **FORZA L.S.J.** : Cyril MARIS **Finaliste Départemental**
 - **MAUVEZIN F.C.** : Tristan MARIS **Finaliste Régional**

ELECTION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DIRECTEUR 2024-2028

Suite à la démission de Guy GLARIA de toute fonction au sein du Comité Directeur du District en raison de son élection le 9 novembre dernier à la Présidence de la Ligue de Football d'Occitanie pour la mandature 2024-2028, il convient donc de combler le poste ainsi laissé vacant, conformément aux dispositions de l'article 13.3 des statuts.

Sur proposition du Président REQUENA, le Comité Directeur dans sa réunion du 25 novembre dernier a accepté la candidature de Solenne HONTANX, coprésidente du club du F.C. RISCLE.

L'Assemblée Générale prononce à l'unanimité des membres présents l'élection de Solenne HONTANX dont le mandat de nouveau membre expire à la même échéance que celui du Comité Directeur.

BUREAU DU COMITE DIRECTEUR

Le Président RÉQUÉNA présente à l'Assemblée la composition du nouveau Bureau Directeur :

Président : Claude RÉQUÉNA

- **Vice-Présidente déléguée (pôle arbitrage et délégation)** : Sandrine REIGNAUD
- **Vice-Président (pôle sportif)** : Franck BRANA
- **Vice-Président (pôle juridique)** : Louis SAINT YGNAN
- **Vice-Président** : Xavier VELILLA
- **Vice-Président** : Julien LAFARGUE
- **Secrétaire Général** : Jean-Pierre BONASSIES
- **Secrétaire adjointe** : Claudette GRIMAL
- **Trésorier Général** : Boucar DIOUF
- **Trésorière adjointe** : Brigitte THORE

*Une déclaration modificative de la liste des membres composant le Comité Directeur et son Bureau sera déposée dans les trois mois à la Préfecture d'Auch au moyen de l'imprimé cerfa n° 13971*03*

TABLEAU DES MONTEES ET DESCENTES 2024/2025

Présenté par Stéphane MEAU – responsable des compétitions Séniors

<u>Descente ligue</u>	<u>D1 – 12 équipes</u>	<u>D2 → 20 équipes (2*10) → 16 équipes</u>	<u>D3 → 27 équipes (3*9) → ?</u>
0	1 montée en R3 – 2 descentes en D2	2 descentes de D1	3 montées
	3 montées de D2	3 montées en D1 – 6 descentes en D3	
		3 montées de D3	
1	1 montée en R3 – 2 descentes en D2	2 descentes de D1	3 montées
	2 montées de D2	2 montées en D1 – 7 descentes en D3	
		3 montées de D3	
2	1 montée en R3 – 3 descentes en D2	3 descentes de D1	3 montées
	2 montées de D2	2 montées en D1 – 8 descentes en D3	
		3 montées de D3	
3	1 montée en R3 – 4 descentes	4 descentes D1	3 montées
	2 montées de D2	2 montées en D1 – 9 descentes en D3	
		3 montées de D3	
4	1 montée en R3 – 5 descentes	5 descentes D1	3 montées
	2 montées de D2	2 montées en D1 – 10 descentes en D3	
		3 montées de D3	

LES INCIVILITÉS

Intervention de Claude RÉQUÉNA, Président du District :

Violences dans les stades : La situation du Football Départemental est jugée « préoccupante »

Malgré les multiples messages de prévention adressés par le District à l'attention des joueurs et des supporters, des événements continuent de gangréner » la pratique sportive.

STOP aux violences verbales et physiques

STOP aux propos discriminatoires

Le Comité Directeur a décidé le durcissement des sanctions disciplinaires pour les actes de violences sur et en dehors des terrains, le comportement des bancs de touche et l'attitude des pseudos supporters.

ÉTAPE 1 : INTERRUPTION DU MATCH

ÉTAPE 2 : ARRÊT TEMPORAIRE DU MATCH

ÉTAPE 3 : ARRÊT DÉFINITIF DU MATCH

RAPPEL

Les sanctions disciplinaires mentionnées sur le barème disciplinaire sont toutes données à titre indicatif.

1- Actes de brutalité sur et en dehors du terrain : aggravation automatique de la sanction par la Commission de Discipline

2- Banc de touche, coach et dirigeant, en plus de la sanction individuelle, l'équipe s'expose à :

- **1^{ère} sanction : - 1 point avec sursis sur la saison en cours**
- **2^{ème} sanction : -1 point**

3- Pseudos supporters identifiés : 2 solutions aux choix de la Commission de Discipline en fonction de la gravité :

- **1^{ère} sanction : suspension du terrain avec sursis**
- **2^{ème} sanction : suspension du terrain ferme**
- **Ou**
- **1^{ère} sanction : - 1 point avec sursis**
- **2^{ème} sanction : - 1 point au classement**

« Violences dans les stades, tous concernés ».

INTERVENTIONS DES PERSONNALITÉS

M. Alain BERTHET, Maire de la Commune de Sarrant :

Mot de bienvenue

Présente Christophe CETOLLO, président du club de Sarrant

M. Christophe CETTOLO, Président de SARRANT :

Remerciements à Claude REQUENA et son équipe qui mettent tout en œuvre pour le bon fonctionnement du Football dans le département.

M. Guy GLARIA, Président de la LFO :

- Remerciements pour son élection à la présidence de la LFO et se félicite de l'augmentation de la mixité et de la jeunesse dans son équipe.
- Met en avant le fait que l'allègement des obligations : statuts de l'arbitrage et nombre d'équipe de jeunes... est un paramètre important de son programme pour faciliter le bon fonctionnement de l'ensemble des clubs et des districts ruraux.

Mme Nadine CANTON, SDJES :

- Présente le cadre légal en tant que représentante de l'Etat sur la problématique des violences dans le sport, périscolaire en particulier
- Met en avant les violences physiques par les spectateurs

- Présente la Loi du 08 mars 2024 concernant une fiche qui permet aux dirigeants de signaler un acte de violence
- Evoque l'augmentation des signalements des violences sexuelles
- Mise en garde par rapport aux violences verbales L332.6/332.7 du code du sport mais également des violences psychologiques comme le bizutage et chantage mais également sur la cyberviolence.
- Félicitations au District du Gers pour sa volonté d'action pour lutter contre les violences et les incivilités en général.
- Félicitations aux femmes et hommes dirigeants pour leur investissement dans le monde associatif



L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à 21h30 et remercie l'assistance à qui il souhaite bon retour et bonnes fêtes de fin d'année.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

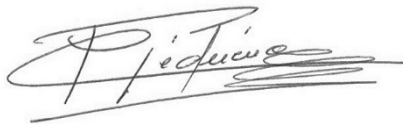
Le Trésorier Général
Boucar DIOUF



Le Secrétaire Général
Jean-Pierre BONASSIES



Le Président
Claude REQUENA



Comptes annuels

**FFF-DISTRICT DU GERS DE
FOOTBALL**

587 Route de Lavacant
32000 AUCH

Exercice du 01-07-2023 au 30-06-2024

APE : 9312Z

SIRET : 317 961 167 00028

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2024 12			Exercice N-1 30/06/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	1 909	188	1 721		1 721	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	30 000		30 000	30 000		
	Constructions	346 234	237 092	109 142	127 225	18 082	14.21
	Installations techniques Matériel et outillage	12 640	8 901	3 659	2 204	1 455	65.99
	Autres immobilisations corporelles	49 359	43 082	6 276	8 583	2 306	26.87
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	85		85	85			
Total I	440 227	289 343	150 883	168 097	17 213	10.24	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	18 479		18 479	31 675	13 196	41.66
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés						
	Autres créances	74 333		74 333	85 339	11 006	12.90
Valeurs mobilières de placement	51 250		51 250	50 500	750	1.49	
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	220 797		220 797	193 052	27 745	14.37	
Charges constatées d'avance (3)	6 232		6 232	6 293	61	0.96	
Total III	371 091		371 091	366 858	4 232	1.15	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)	397		397	795	397	50.00
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	811 715	289 343	522 371	535 750	13 378	2.50	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		30/06/2024 12	30/06/2023 12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Défisits)	13 154	19 862	6 708	33.77
	Autres fonds associatifs				
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	11 815	13 494	1 679	12.44	
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
Total I	24 969	33 356	8 387	25.14	
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	35 242	34 193	1 049	3.07
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	36 000	42 000	6 000	14.29
	Fonds dédiés sur autres ressources	366 285	346 423	19 862	5.73
Total III	437 526	422 616	14 910	3.53	
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	3 486	13 798	10 312	74.74
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 782	10 251	5 469	53.35
	Dettes fiscales et sociales	35 082	37 098	2 016	5.43
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	5 177	7 281	2 104	28.90
Instrument de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	11 350	11 350		
	Total IV	59 877	79 778	19 901	24.95
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		522 371	535 750	13 378	2.50

(1) Debt à plus d'un an
Debt à moins d'un an

3 483
76 295

(2) There concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2024	30/06/2023	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	121 381	107 934	13 447	12.46
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	155 512	158 433	2 920	1.84
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	41 188	41 152	36	0.09
Collectes	29 459	30 475	1 016	3.33
Cotisations				
Autres produits	4	13	9	71.36
Total I	347 544	338 006	9 538	2.82
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	19 851	7 574	12 277	162.09
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	13 196	6 966	20 162	289.43
Autres achats et charges externes	105 594	110 864	5 271	4.75
Impôts, taxes et versements assimilés	7 637	7 751	115	1.48
Salaires et traitements	116 408	119 857	3 449	2.88
Charges sociales	41 984	42 408	423	1.00
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	22 194	21 780	415	1.90
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions	10 698	14 566	3 869	26.56
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	1 439	1 211	227	18.77
Total II	339 000	319 045	19 955	6.25
I - Résultat d'exploitation (I-II)	8 544	18 961	10 417	54.94
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2024	12	30/06/2023	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier	3		2		1	51.19
Autres intérêts et produits assimilés	5 415		3 700		1 715	46.34
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	5 418		3 702		1 716	46.35
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilés	180		392		212	54.10
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	180		392		212	54.10
2. Résultat financier (V-VI)	5 238		3 310		1 928	58.24
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	13 782		22 271		8 489	38.12
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 679		2 679		1 000	37.33
Reprises sur provisions et transferts de charges	6 000		6 000			
Total VII	7 679		8 679		1 000	11.52
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8 097		9 231		1 134	12.29
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	210		1 857		1 647	88.68
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII	8 307		11 088		2 781	25.08
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	628		2 409		1 781	73.92
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)	360 641		350 387		10 254	2.93
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	347 488		330 526		16 962	5.13
Solde intermédiaire	13 154		19 862		6 708	33.77
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	13 154		19 862		6 708	33.77

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU DISTRICT DU 6 DECEMBRE 2024

Approbation des comptes – Bilan du 30.06.2024

COMPTE RENDU FINANCIER
Exercice du 01.07.2023 au 30.06.2024

1/ ANALYSE DE L'EXPLOITATION :

- Le montant des recettes propres au District s'élève à **121 381 €** contre **107 934 €** en 2022/2023 soit une augmentation de **13 447 €** (+ 12.46%)
- Le montant de ces recettes, majoré du montant des subventions perçues pour **155 512 €**, des reprises sur provisions et transferts de charges pour **41 188 €** et du montant des frais abandonnés par les bénévoles (**29 459 €**), dégage un montant total de produits d'exploitation de **347 544 €** contre **338 006 €** en 2022/2023 soit une hausse de **9 538 €** (+2.82%)
- Le total des charges d'exploitation s'élève à **339 000 €** contre **319 045 €** en 2022/2023 soit une augmentation de **19 955 €** (+ 6.25%).
- Le résultat d'exploitation dégage un excédent de **8 544 €**. Ce même résultat d'exploitation enregistrait un excédent de **18 961 €** en 2022/2023.
- Après imputation du résultat financier (+ **5 538€**) et du résultat exceptionnel (- **628€**) le total des produits de l'exercice s'élève à **360 641€** celui des charges à **347 488€**, la différence entre ces deux montants donnant l'excédent net de l'exercice à hauteur de **13 154€** contre **19 862€** sur l'exercice précédent.

COMPTE D'EXPLOITATION GLOBAL DE SYNTHESE

		N 2023/2024	N-1 2022/2023	N-2 2021/2022
Total recettes d'exploitation		+ 347 544	+ 338 006	+ 305 415
Total charges d'exploitation		- 339 000	- 319 045	- 294 808
	Résultat d'exploitation	+ 8 544	+ 18 961	+ 10 607
+ Produits Financiers		+ 5 418	+ 3 702	+ 1 244
- Frais Financiers		- 180	- 392	- 600
	Résultat courant	+ 13 782	+ 22 271	+ 11 251
+ Produits exceptionnels		+ 7 679	+ 8 679	+ 8 112
- Charges Exceptionnelles		- 8 307	-11 088	- 9 303
	RESULTAT NET	+ 13 154	+ 19 862	+ 10 061

POSTES DE RECETTES LES PLUS SIGNIFICATIFS

	Saison 2023 / 2024	Saison 2022 / 2023	Saison 2021 / 2022
Droits d'engagement Clubs	54 261 €	48 304 €	40 101 €
Avertissements	27 943 €	25 935 €	21 611 €
Suspensions	20 446 €	16 245 €	13 855 €
Subventions Financières	155 332 €	158 233 €	154 108 €
Transfert de charges	31 539 €	25 566 €	51 270 €
Sanctions – Amendes diverses	8 154 €	7 470 €	8 284 €

POSTES DE CHARGES LES PLUS SIGNIFICATIFS

	Saison 2023 / 2024	Saison 2022 / 2023	Saison 2021 / 2022
Objets promotionnels District	14 864 €	4 254 €	8 642 €
Fournitures administratives	1 128 €	1 145 €	974 €
Maintenance matériel	2 818 €	3 890 €	4 029 €
Frais de déplacements (1)	52 701 €	57 099 €	21 862 €
Missions – réceptions – stages divers (2)	17 469 €	17 151 €	34 351 €
Frais postaux et télécommunication	6 227 €	5 793 €	7 901 €
Impôts et taxes	7 637 €	7 751 €	6 723 €
Salaires du personnel et charges sociales	158 302 €	162 265 €	146 823 €
Crédit-bail photocopieur	1 963 €	1 963 €	1 963 €
Honoraires « Comptable » et « Juridique »	4 340 €	4 606 €	4 061 €
Electricité – eau – chauffage – entretien	11 020 €	6 443 €	7 566 €
Assurances	1 093 €	1 035 €	980 €
Dotations aux amortissements	22 194 €	21 362 €	19 826 €
Dotations aux provisions	10 698 €	14 566 €	16 467 €

(1) Dont frais abandonnés bénévoles : N : 29 459€, N-1 : 30 475€

(2) Dont frais abandonnés bénévoles : N-2 : 19 058€

DETAIL DES SUBVENTIONS PERCUES OU A PERCEVOIR : 155 512 €

AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS)	10 500 € (11 750€ saison N-1)
CONSEIL DEPARTEMENTAL	9 100 €
F.F.F.	82 090 € (83 185€ saison N-1 – 76 049€ saison N-2)
L.F.O	47 142 € (47 698€ saison N-1 – 44 656€ saison N-2)
FONDATION C.A.P.G.	5 000 €
INTERSPORT + IMEGA	1 680 €

2/ ANALYSE FINANCIERE

La capacité d'autofinancement de l'exercice de l'ordre de **28 717 €** a permis la réalisation :

- D'investissements à hauteur de **4 584 €**.
- Le remboursement de l'emprunt en cours à hauteur de **10 312 €**.

Le montant des créances à encaisser au 30.06.2024 s'élevait à 74 333 € se décomposant comme suit :

- Ligue Occitanie : 42 726 €
- FFF 12 954 €
- Produits à recevoir : 11 279 €
- Clubs 7 374 €

Le montant des dettes à payer au 30.06.2024 s'élevait à 39 864 € se décomposant comme suit :

- Dettes sociales et fiscales : 35 082 €
- Fournisseurs divers : 4 782 €

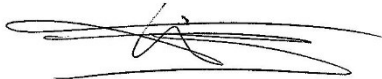
Le capital restant dû au titre de l'emprunt souscrit en 2009 auprès du CAPG s'élève à **3 483 €** et sera entièrement remboursé dans l'exercice 2024-2025.

Les disponibilités financières au 30.06.2024, s'élevaient à **220 797 €** contre **193 052 €** au 30.06.2023, soit une variation positive de **27 745 €**.

Les valeurs mobilières de placement (parts sociales CAPG) n'ont pas fait l'objet de mouvement dans l'exercice et figurent dans l'actif circulant à hauteur de **50 000€** au 30-06-2024.

Guy VAVASSORI

Commission des Finances



Boucar DIOUF

Trésorier Général



**DAMIOT
MARTINEZ**



COMMISSARIAT AUX COMPTES

DISTRICT DU GERS DE FOOTBALL

Route de LAVACANT

32000 AUCH

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024**

DISTRICT DU GERS DE FOOTBALL

EXERCICE DU 01.07.2023

AU 30.06.2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DISTRICT DU GERS DE FOOTBALL, relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral, le rapport financier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à TOULOUSE,
Le 25 novembre 2024.

Le Commissaire aux Comptes
Pour la SARL DAMIOT MARTINEZ



Jean-Luc DAMIOT



DISTRICT DU GERS DE FOOTBALL

Route de LAVACANT

32000 AUCH

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024

DISTRICT DU GERS DE FOOTBALL

EXERCICE DU 01.07.2023

AU 30.06.2024

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à TOULOUSE,
Le 25 novembre 2024.

Le Commissaire aux Comptes
Pour la SARL DAMIOT MARTINEZ

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Luc Damiot', with a large, sweeping flourish extending to the right.

Jean-Luc DAMIOT



La Caisse de Solidarité

La caisse de solidarité a enregistré au cours de l'exercice 2023/2024, les opérations suivantes :

Solde du 01-07-2023 : + 6 995,52 €

RECETTES

• Cotisations des clubs :	684 €	}	+ 1 101,00 €
• Journée « Octobre Rose »	417 €		

DEPENSES

• Aide joueur (Mauvezin et Monferran Saves) :	1 800 €	}	- 2 920,00 €
• Ligue / cancer :	570 €		
• « Les Pitchounets du Monde » :	200 €		
• AFM Téléthon :	350 €		

Solde financier de la Caisse au 30.06.2024 : + 5 176,52 €

Auch le 14.11.2024

Le Président
Guy VAVASSORI

Montant affecté au District de la saison 2021-2022 à la saison en cours : 158 679 €

Montant utilisé : 150 100€

○ 04-02-2022 : Mairie de TOUGET (éclairage)	7 200 €
○ 04-04-2022 : Mairie de MAUVEZIN (vestiaires)	22 000 €
○ 23-02-2023 : Mairie de PAVIE (main courante)	5 500 €
○ 24-05-2023 : Mairie de PREIGNAN (terrain synthétique)	50 000 €
○ 27-11-2023 : Mairie d'AIGNAN (éclairage)	9 100 €
○ 14-01-2024 : SCP AS (véhicule)	9 300 €
○ 31-01-2024 : Mairie de LOMBEZ (main courante)	5 500 €
○ 26-03-2024 : Mairie de PREIGNAN (vestiaires)	20 000 €
○ 03-10-2024 : Mairie de PAVIE (main courante)	5 000 €
○ 17-10-2024 : Mairie de VIC FEZENSAC (éclairage)	16 500 €

Reste à consommer sur 2024-2025 : 8 579 €